



*CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE
POPULAIRE*

*RAPPORT EXTERNE
2016*

Conseil d'administration

Période législative 2013 - 2017

Conseil d'administration

- | | |
|-----------------------------|--|
| * Didier Berberat | Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds
Président |
| * Jean-Claude Baudoin | Directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle |
| * Yanick Stauffer | Juriste, La Chaux-de-Fonds |
| ** Roland Debély | A. conseiller d'Etat, Cernier
Vice-président |
| ** Gérard Grisel | Indépendant, Auvernier |
| ** Daniel Lavanchy | Directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise |
| ** Veronika Pantillon | Juriste, Bevaix |
| * Représentant de l'Etat | |
| ** Représentant des assurés | |

Cynthia Da Silva	Secrétaire de direction, Rochefort Secrétaire hors conseil
------------------	---

Direction

Dimitri Kroemer	Directeur
Sandra Noirjean	Sous-directrice, actuaire
Jean-Bernard Uldry	Sous-directeur, responsable financier

Commission de contrôle

Jacques Rais	Expert-comptable, Le Landeron Président
Laurence Vaucher	Archéologue, Môtiers Secrétaire
Christophe Gardet	Economiste, Bevaix Membre

Organe de contrôle

KPMG SA, Neuchâtel

Actuaire-conseil

Pittet Associés SA, Genève

RAPPORT DU PRESIDENT

Didier Berberat – Président du Conseil d'administration

Outre la démographie et la problématique de l'allongement de l'espérance de vie, les caisses de pension suisses suivent de près, actuellement, le comportement des marchés boursiers et l'évolution du rendement des placements de la fortune – ce que l'on appelle le « 3^e cotisant ». En 2016, celui-ci a été plus généreux qu'en 2015, puisque la performance de la CCAP a été de 2,4%, contre 1% lors de l'exercice précédent. Cette augmentation absolue nous réjouirait si la performance annuelle des indices de référence ne venait la relativiser – l'indice UBS se situant au niveau de 3,41%, celui du Credit Suisse à 3,87%, et surtout si elle se traduisait par une augmentation de notre degré de couverture. Or, celui-ci a très légèrement baissé, passant de 107,6% à fin 2015 à 107,3% à fin 2016. Pour rappel, le degré de couverture, qui exprime le rapport entre les avoirs de l'institution de prévoyance et ses engagements auprès des assuré(e)s, est un bon indicateur de santé financière, la limite de 100% étant à considérer comme l'objectif à atteindre, et à dépasser si l'on souhaite disposer d'une marge de sécurité.

Ainsi, sur le plan financier, 2016 s'inscrit dans la droite ligne de 2015, et il est donc pertinent de rappeler ici le message de prudence que nous communiquions déjà l'an passé, tant il est vrai que les caisses de pension sont confrontées à plusieurs défis importants, dont la réforme globale du 2^e pilier, qui fera l'objet d'une votation populaire, en septembre 2017, sur « Prévoyance 20-20 ». On ne le répétera jamais assez, les caisses de pension ont besoin de conditions cadres adaptées pour pérenniser l'accomplissement de leur mission de prévoyance auprès des assuré(e)s, ce qui passe, nécessairement, par une santé financière durable.

Travail sur l'identité

Parallèlement à la gestion de ses affaires courantes, la CCAP a poursuivi, en 2016, l'important travail qu'elle avait initié en 2015 sur son projet institutionnel et sur son identité. Vous vous souvenez que l'an passé ce travail s'était attaché à préciser la philosophie de notre institution et avait abouti à la formulation de sa mission et de ses valeurs pour l'avenir. En 2016, nos équipes ont planché sur la facette esthétique de notre identité, pour aboutir à la refonte de notre système de communication visuelle, en particulier de notre logo – une refonte dont vous pouvez découvrir ici même le résultat.

Cette démarche était-elle vraiment nécessaire au regard des enjeux auxquels est confrontée la CCAP, à l'instar de la plupart des institutions de prévoyance ? Permettez-moi de répondre ici à cette question. La gouvernance est unanimement reconnue comme l'un des domaines dans lesquels les caisses de pension doivent aujourd'hui se moderniser, notamment parce que leur gestion est plus complexe, et parce que les attentes de leurs parties prenantes sont plus importantes. Je suis satisfait de pouvoir dire aujourd'hui qu'en la matière, la CCAP a pris ses responsabilités, qu'elle a fait son travail, et qu'elle l'a fait complètement.

Car l'image, justement, est l'aboutissement de toute politique de gouvernance. Notre nouveau logo n'est pas là pour faire joli : sa raison d'être est de nous identifier clairement, de traduire ce que nous sommes dans l'immédiateté, et donc de créer les conditions de la confiance et de l'échange avec nos différents publics – en premier lieu, nos partenaires et nos assuré(e)s. Dans un marché de plus en plus concurrentiel et agité, il est essentiel que la CCAP dispose des outils modernes devant lui permettre de montrer le meilleur d'elle-même et de tirer son épingle du jeu. Je me réjouis que nous soyons, aujourd'hui, à jour, que ce soit pour la gouvernance, mais également pour le marketing et la communication.

Influencer favorablement le climat de travail

Les équipes internes se réjouissent également, pour leur part, de cette évolution identitaire qui, outre le renforcement de la visibilité de l'institution, influencera favorablement le climat de travail, la collaboration et l'adhésion. La CCAP ne serait rien sans l'engagement et la compétence de ses cadres et collaborateurs, menés depuis maintenant quatre ans par Dimitri Kroemer, directeur. Il me tient à cœur de terminer ce message en saluant la qualité du travail accompli durant l'année 2016, et de remercier toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, sans oublier mes collègues du Conseil d'administration et la Commission de contrôle.

Je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture de ce compte rendu de l'année 2016.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2016 de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP).

Généralités

Depuis l'introduction de la 1^{ère} révision de la LPP au 1^{er} janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2, et la loi sur la CCAP.

Résultats 2016

C'est avec satisfaction que l'institution a bouclé l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation consolidé laisse apparaître un résultat opérationnel positif de **CHF 1'907'075**. Ce montant est attribué à la réserve pour fluctuations de valeurs (RFV) qui s'élève désormais à **CHF 58'974'694** (2015 : 57'067'619).

A la fin de l'exercice sous revue, le total du bilan consolidé atteignait **CHF 896'940'959** (2015: CHF 846'265'977).

Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2016 atteignaient **CHF 579'749'259**. L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et surobligatoire des avoirs de vieillesse des assurés.

L'encaissement des cotisations ordinaires (employeurs et assurés) a progressé de 4.6%, 2016 : CHF 37'452'657 (2015 : CHF 35'804'975).

En 2016, l'institution a octroyé une rémunération supplémentaire aux assurés de 0.25%, en sus du taux minimum LPP édicté par le Conseil fédéral (1.25%).

Autres activités d'assurance (3^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2016 atteignaient **CHF 225'647'650**. L'encaissement des primes a progressé de 8.11%, 2016 : CHF 21'603'690 (2015 : CHF 19'983'537).

Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre 2016, la fortune au bilan couvrait les engagements consolidés à 107.32 % (2015 : 107.60 % consolidé).

Les provisions techniques (longévité, invalidité, décès, décès par accident, abaissement du taux technique et renchérissement) atteignaient toujours les valeurs cibles définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Placements mobiliers et autres

L'institution a adhéré au « Fonds institutionnel de Retraites Populaires » au 1^{er} janvier 2010. La performance moyenne des placements se situe à 2.4%. Toutefois, il s'agit de demeurer vigilant, l'augmentation permanente de l'espérance de vie, la part croissante des avoirs de prévoyance entraînent une lente réduction de l'horizon de placement et une aptitude au risque tendancielllement décroissante. Par ailleurs, le niveau des taux d'intérêt en Suisse se situe à un plancher historique. Il est prudent de rester attentif à l'évolution des marchés et d'adopter les mesures qui s'imposent au bon moment.

Rétrospective 2016 – évolution des marchés

Malgré une performance globale satisfaisante, l'année 2016 n'a pas été un long fleuve tranquille. Celle-ci a en effet été chargée en événements macroéconomiques et politiques : inquiétudes sur la Chine, volatilité du prix du pétrole, Brexit, élections américaines et référendum italien. Les différentes classes d'actifs ont subi des mouvements de marché parfois très violents, ce qui a rendu la tâche difficile en matière de gestion d'actifs. Cette volatilité et cette imprévisibilité semblent être devenues la norme dans le contexte post-2008.

Les banques centrales ont continué à focaliser l'attention des investisseurs tout au long de l'année. Ces derniers scrutent en effet les moindres changements d'orientation après des années d'assouplissement monétaire. Le virage a d'ailleurs commencé à être amorcé par les principaux instituts d'émissions qui ont soit commencé le resserrement (Etats-Unis), soit ralenti leur rythme d'achat d'actifs (Europe). On parle de plus en plus de la politique budgétaire pour prendre le relais du soutien à l'économie. Cependant un tel changement d'orientation sera délicat dans la mesure où les niveaux d'endettement restent élevés et où une relance de l'économie passe avant tout par des mesures structurelles. La remontée des taux souverains après la forte baisse qui avait eu lieu jusqu'à l'été traduit l'ajustement à la hausse des attentes des investisseurs en matière de croissance et d'inflation. Ces deux variables restent malgré tout à des niveaux inférieurs à ceux d'avant-crise. Dans cet environnement, il convient de maintenir une bonne diversification et un équilibre entre notre exposition aux marchés et une protection adéquate contre les risques de correction.

Conclusion

La situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle, le directeur et ses collaboratrices et collaborateurs qui ont permis de consolider la place importante de la CCAP dans le canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, juin 2017

Au nom du Conseil d'administration
Didier Berberat
Président

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE AU CONSEIL D'ÉTAT

Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat et Messieurs les Conseillers d'Etat,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2016, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

La commission a donné mandat à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 19 mai 2017, l'organe de révision atteste notamment que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Lausanne, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2016, a attesté, dans son rapport du 19 mai 2017, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 805'396'910 à la date du bouclage. Ces engagements actuariels ont augmenté de 7.3% par rapport à l'exercice précédent.

Malgré les restrictions introduites en 2016 pour limiter les primes uniques, les résultats de l'institution aux niveaux de la production et des entrées de fonds se maintiennent et peuvent être qualifiés d'excellents. En comparaison avec l'exercice précédent, la rentabilité 2016 des placements financiers affiche une performance de CHF 20'268'848.95 représentant ainsi 2.4% de la moyenne des placements (en 2015, la performance était de CHF 7'874'878 représentant 1% de la moyenne des placements). Même si ces résultats sont réjouissants, la commission de contrôle est déçue de la performance réalisée au niveau des placements, car d'autres institutions affichent des taux de performance supérieurs à celui réalisé par la CCAP.

L'exercice 2016 présente un excédent de produits de CHF 1'907'074. Conformément aux règles comptables applicables en la matière, il a été entièrement attribué à la réserve pour fluctuation de valeurs, dont le but est de faire face à une baisse des marchés financiers. Suite à cette opération, la réserve pour fluctuation de valeurs au 31 décembre 2016 s'élève à 51,7% de sa valeur cible.

Le taux de couverture à fin décembre reste stable par rapport à l'année précédente puisqu'il s'élève à 107,32% contre 107,60% à fin 2015.

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle a pris acte de l'emploi et du placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2017 et les comptes 2016.

Nos contrôles ont consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services internes et externes de la CCAP pour leur travail et leur engagement au sein de l'institution. A l'aube de la mise en place d'une nouvelle structure au sein de la CCAP et de la volatilité des marchés financiers, la prudence doit rester de rigueur pour maintenir le taux de couverture de la CCAP supérieur à 100% et assurer ainsi la sécurité à long terme. L'entité économique que représente l'institution a prouvé, en particulier par les produits d'assurance qu'elle offre et les investissements immobiliers réalisés dans le canton, sa performance en matière d'activités commerciales. La CCAP représente une institution profitable à notre économie cantonale.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 15 juin 2017

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Jacques Rais, président

Laurence Vaucher, secrétaire

Christophe Gardet, membre





PITTET ASSOCIÉS

Société de conseil

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2016

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance et provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2016 ont donc porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégrité des réserves techniques au 31 décembre 2016.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 21 mars 2017 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt technique) en vigueur. Le résultat de nos contrôles ainsi que nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 225'647'651.-** pour les assurances individuelles et à **CHF 579'749'259.-** pour les assurances collectives, soit au total à **CHF 805'396'910.-** (assurances individuelles et collectives), au 31 décembre 2016. Ils ont augmenté de **CHF 54'984'096.-** ou de **7,3 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2015, les engagements actuariels avaient augmenté de 7.5%.

Selon les comptes 2016 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **107,32 %** au 31 décembre 2016. Il était de 107,60 % à la fin 2015.

L'actuaire-conseil
Stéphane Riesen

Lausanne, le 19 mai 2017



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

**Rapport de l'organe de révision
à la Commission de contrôle**

Comptes annuels 2016

KPMG SA

Neuchâtel, le 19 mai 2017

Réf. JMW/GM/sdh



KPMG SA
Audit Suisse romande
Rue du Seyon 1
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 58 249 61 30
Téléfax +41 58 249 61 58
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle de la

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la CCAP et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

Rapport d'audit sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prévues aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne approprié à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

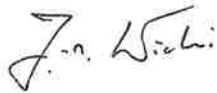
Les limites réglementaires applicables aux liquidités ont été dépassées durant l'exercice sous revue et n'étaient pas non plus respectées à la date de clôture du bilan (voir les explications à la note VI 8 de l'annexe aux comptes annuels).



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception des conséquences de la situation exposée au paragraphe précédent, relative aux placements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Gaëtan Moritz
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 19 mai 2017

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

		31.12.2016 Collectives CHF	31.12.2016 Individuelles CHF	31.12.2016 Consolidé CHF	31.12.2015 Consolidé CHF
ACTIF	Réf.				
Placements					
Liquidités		47,011,596.18	18,302,607.38	65,314,203.56	49,356,988.58
Fonds de placements marché monétaire		575,335.33	223,990.19	799,325.52	809,542.44
Créances libellées en un montant fixe					
- Fonds de placements obligations		143,143,390.14	55,728,745.27	198,872,135.41	182,995,161.27
- Prêts à des corporations de droit public	VI 4	13,567,777.60	5,282,222.40	18,850,000.00	18,604,825.00
- Fonds de placements obligations convertibles	VI 8	19,200,372.71	7,475,110.65	26,675,483.36	26,668,520.64
Fonds de placements actions		150,636,650.12	58,646,029.66	209,282,679.78	241,596,413.22
Fonds de placements immobiliers		29,605,810.30	11,526,167.29	41,131,977.59	32,471,215.30
Immeubles	VI 7	126,829,762.82	49,377,505.58	176,207,268.40	160,873,385.00
Créances hypothécaires	VI 6	49,020,449.11	19,084,696.25	68,105,145.36	67,606,760.36
Placements alternatifs					
- Fonds de placements alternatifs		29,207,859.75	11,371,236.73	40,579,096.48	20,156,728.40
- Fonds de placements privés	VI 8	12,668,665.26	4,932,178.97	17,600,844.23	17,588,569.56
- Participations et prêts divers	VI 5	359,888.00	543,560.00	903,448.00	687,257.00
- Fonds de placements infrastructure		1,735,467.03	675,653.97	2,411,121.00	0.00
Instruments financiers dérivés	VI 9	5,487,755.11	2,136,498.98	7,624,254.09	6,794,177.27
		629,050,779.45	245,306,203.33	874,356,982.78	826,209,544.04
Compte de régularisation de la répartition collective / individuelle	VII 3	(4,584,960.54)	4,584,960.54	0.00	0.00
Compte de régularisation actif	VII 1	5,400,433.00	854,303.13	6,254,736.13	5,550,298.17
Actifs provenant de contrats d'assurance	V 2	16,085,241.00	243,999.00	16,329,240.00	14,506,135.00
TOTAL DE L'ACTIF		645,951,492.91	250,989,466.00	896,940,958.91	846,265,977.21

		31.12.2016 Collectives CHF	31.12.2016 Individuelles CHF	31.12.2016 Consolidé CHF	31.12.2015 Consolidé CHF
PASSIF	Réf.				
Engagements					
Prestations de libre-passage et rentes		6,868,530.85	143,087.00	7,011,617.85	4,392,868.05
Banques / Assurances		0.00	0.00	0.00	0.00
Autres dettes	VII 4	1,219,921.46	1,760,701.14	2,980,622.60	2,473,764.87
		8,088,452.31	1,903,788.14	9,992,240.45	6,866,632.92
Compte de régularisation passif	VII 2	10,278,622.74	8,650,626.40	18,929,249.14	28,277,873.12
Réserve de cotisations des employeurs	V 11	1,926,960.96	0.00	1,926,960.96	1,957,186.86
Provisions non techniques	VII 5	938,823.41	782,081.69	1,720,905.10	1,683,851.61
Capitaux de prévoyance et provisions techniques					
Capital de prévoyance des assurés actifs	V 3	419,821,897.00	215,034,907.00	634,856,804.00	594,789,773.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	V 6	133,548,862.00	2,959,984.00	136,508,846.00	120,298,085.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	V 12	10,144,233.12	2,675,796.43	12,820,029.55	13,315,756.77
Provisions techniques	V 9	16,234,267.00	4,976,963.00	21,211,230.00	22,009,199.00
		579,749,259.12	225,647,650.43	805,396,909.55	750,412,813.77
Réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	44,969,374.37	14,005,319.34	58,974,693.71	57,067,618.93
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert					
Situation en début de période		0.00	0.00	0.00	0.00
Excédent de charges		0.00	0.00	0.00	0.00
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		645,951,492.91	250,989,466.00	896,940,958.91	846,265,977.21

	2016 Collectives CHF	2016 Individuelles CHF	2016 Consolidé CHF	2015 Consolidé CHF
	Réf.			
Cotisations et apports ordinaires et autres				
Cotisations des salariés	17,373,352.50	0.00	17,373,352.50	16,907,109.35
Cotisations des employeurs	20,079,304.10	0.00	20,079,304.10	18,897,866.00
Primes uniques et rachats	1,742,363.70	0.00	1,742,363.70	3,013,562.75
Primes périodiques	0.00	21,603,689.75	21,603,689.75	19,983,537.00
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	VII 490,210.45	0.00	490,210.45	660,000.00
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations	VII (524,311.05)	0.00	(524,311.05)	(171,398.00)
	39,160,919.70	21,603,689.75	60,764,609.45	59,290,677.10
Prestations d'entrée				
Apports de libre-passage / Primes uniques	49,713,452.00	5,789,424.50	55,502,876.50	46,598,493.08
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	209,309.35	0.00	209,309.35	295,504.15
	49,922,761.35	5,789,424.50	55,712,185.85	46,893,997.23
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	89,083,681.05	27,393,114.25	116,476,795.30	106,184,674.33
Prestations réglementaires				
Rentes de vieillesse (y.c. rentes d'enfants de retraités)	(5,822,138.75)	(241,570.60)	(6,063,709.35)	(5,514,013.30)
Rentes de survivants (y.c. rentes d'orphelins)	(1,010,670.60)	0.00	(1,010,670.60)	(1,000,852.20)
Rentes d'invalidité (y.c. rentes d'enfants d'invalides)	(2,835,607.05)	(206,424.40)	(3,042,031.45)	(2,971,807.70)
Autres prestations réglementaires	0.00	(122,279.45)	(122,279.45)	(32,747.45)
Prestations en capital à la retraite	(9,448,951.95)	(7,308,551.00)	(16,757,502.95)	(14,123,963.35)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	(1,689,921.35)	(779,142.70)	(2,469,064.05)	(2,125,046.00)
	(20,807,289.70)	(8,657,968.15)	(29,465,257.85)	(25,768,430.00)
Prestations extra-réglementaires	0.00	0.00	0.00	(16,276.00)

	2016 Collectives CHF	2016 Individuelles CHF	2016 Consolidé CHF	2015 Consolidé CHF
Réf.				
Prestations de sortie				
Prestations de libre-passage en cas de sortie / Rachats de polices	(38,491,189.05)	(1,862,061.92)	(40,353,250.97)	(34,245,439.29)
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	(2,605,725.33)	(220,867.30)	(2,826,592.63)	(2,025,737.95)
	(41,096,914.38)	(2,082,929.22)	(43,179,843.60)	(36,271,177.24)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(61,904,204.08)	(10,740,897.37)	(72,645,101.45)	(62,055,883.24)
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations				
Dissolution/(Constitution) de capitaux de prévoyance assurés actifs	(17,780,308.00)	(17,168,312.00)	(34,948,620.00)	(42,244,319.00)
Dissolution/(Constitution) de capitaux de prévoyance rentiers	(14,588,793.00)	201,157.00	(14,387,656.00)	(45,137.00)
Dissolution/(Constitution) de provisions techniques	1,046,300.00	(248,331.00)	797,969.00	346,187.00
(Dissolution)/Constitution de réserves de cotisations employeurs	30,225.90	0.00	30,225.90	(499,040.35)
Rémunération du capital d'épargne	(5,118,411.00)	0.00	(5,118,411.00)	(6,707,225.00)
	(36,410,986.10)	(17,215,506.00)	(53,626,492.10)	(49,149,534.35)
Produits de prestations d'assurance				
Prestations d'assurance	3,443,793.78	222,641.50	3,666,435.28	2,491,717.97
Part aux bénéfices des assurances	0.00	218,179.83	218,179.83	0.00
	3,443,793.78	440,821.33	3,884,615.11	2,491,717.97
Charges d'assurance				
Primes d'assurance, part risques	(2,571,506.00)	(562,474.28)	(3,133,980.28)	(3,052,928.62)
Primes d'assurance, part frais de gestion	(385,268.00)	0.00	(385,268.00)	(373,250.00)
Primes uniques d'assurance réserve risques	0.00	0.00	0.00	(2,600,000.00)
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	(157,635.73)	0.00	(157,635.73)	0.00
Cotisations au fonds de garantie	(162,776.05)	0.00	(162,776.05)	(158,980.80)
	(3,277,185.78)	(562,474.28)	(3,839,660.06)	(6,185,159.42)
Résultat net de l'activité d'assurance	(9,064,901.13)	(684,942.07)	(9,749,843.20)	(8,714,184.71)

	2016	2016	2016	2015	
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé	
	CHF	CHF	CHF	CHF	
Réf.					
Résultat net des placements					
Liquidités	(16,489.46)	(6,419.69)	(22,909.15)	(4,712.26)	
Fonds de placements marché monétaire	(3,148.10)	(1,225.62)	(4,373.72)	(4,770.68)	
Créances libellées en un montant fixe					
- Fonds de placements obligations	3,300,560.52	1,284,977.93	4,585,538.45	(3,268,232.21)	
- Prêts à des corporations de droit public	352,685.99	137,308.11	489,994.10	430,417.10	
- Fonds de placements obligations convertibles	111,180.32	43,284.85	154,465.17	1,004,155.72	
Fonds de placements actions	7,068,622.34	2,751,963.98	9,820,586.32	4,882,816.21	
Fonds de placements immobiliers	2,325,709.33	905,447.77	3,231,157.10	2,793,114.40	
Immeubles	4,950,977.34	1,927,520.06	6,878,497.40	8,120,288.12	
Créances hypothécaires	1,053,571.47	410,177.63	1,463,749.10	1,297,322.85	
Placements alternatifs					
- Fonds de placements alternatifs	1,302,777.39	507,198.76	1,809,976.15	(111,760.74)	
- Fonds de placements privés	1,648,273.67	641,707.76	2,289,981.43	2,131,805.78	
- Participations et prêts divers	7,197.76	13,311.74	20,509.50	30,566.10	
- Fonds de placements infrastructure	58,701.07	22,853.56	81,554.63	0.00	
Instruments financiers dérivés	(3,593,675.43)	(1,399,093.75)	(4,992,769.18)	(4,633,602.06)	
Frais d'administration et de gestion de fortune	(3,985,477.70)	(1,551,630.65)	(5,537,108.35)	(4,792,530.20)	
VI 12	14,581,466.54	5,687,382.41	20,268,848.95	7,874,878.13	
Dissolution/(Constitution) des provisions non techniques	VII 5	59,053.70	(111,777.95)	(52,724.25)	(96,931.91)
Autres produits					
Produits de prestations fournies	322,830.03	0.00	322,830.03	366,971.37	
Produits divers	7,274.26	8,152.39	15,426.65	22,691.15	
VII 6	330,104.29	8,152.39	338,256.68	389,662.52	

		2016 Collectives CHF	2016 Individuelles CHF	2016 Consolidé CHF	2015 Consolidé CHF
	Réf.				
Autres frais	VII 7	(119,796.80)	(33,140.00)	(152,936.80)	(153,303.45)
Frais d'administration					
Administration générale		(3,730,840.12)	(3,034,374.79)	(6,765,214.91)	(5,184,080.80)
Courtage		(398,077.15)	(1,252,578.45)	(1,650,655.60)	(1,929,789.20)
Organe de révision et expert en matière de prévoyance		(49,655.87)	(19,332.08)	(68,987.95)	(61,860.00)
Autorité de surveillance		(6,169.70)	0.00	(6,169.70)	(14,135.00)
Marketing et de publicité		(182,462.17)	(71,036.38)	(253,498.55)	(191,567.60)
		(4,367,205.01)	(4,377,321.70)	(8,744,526.71)	(7,381,432.60)
Excédent de (charges)/produits avant dissolution/(constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs		1,418,721.58	488,353.09	1,907,074.67	(8,081,312.01)
Dissolution/(Constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	(1,418,721.58)	(488,353.09)	(1,907,074.67)	8,081,312.01
Excédent de produits/(charges)		0.00	0.00	0.00	(0.00)

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

I.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2013
Règlement de placements :	Version du 20 avril 2016
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 31 décembre 2016
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2006 *
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2016
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 12 décembre 2016

* en cours d'examen par l'Autorité de surveillance.

I.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. Berberat	Didier	Président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Stauffer	Yanick	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Vice-président	Assurés
M. Grisel	Gérard	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés
Mme Pantillon	Veronika	Administratrice	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le Directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Dimitri Kroemer
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

Les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle ainsi que les personnes responsables impliquées dans la gestion sont tenus de respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité édictées à l'article 3 du règlement de placements de la Caisse.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle :	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen
Organe de révision :	La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.
Autorité de surveillance :	Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat. En outre, la CCAP est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne (AS-SO) pour les assurances collectives.

1.6 Gestion paritaire

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

1.7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)

		31.12.2016	31.12.2015
		Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier		628	585
Nouveaux contrats	(224 personnes assurées)	55	74
Contrats résiliés	(152 personnes assurées)	(26)	(31)
Etat au 31 décembre		657	628

II Membres actifs et rentiers

II 1 Assurés actifs		31.12.2016	31.12.2015
		Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier	(épargne et risque)	7,677	7,422
Entrées		1,477	1,675
Sorties		(1,474)	(1,420)
Etat au 31 décembre		7,680	7,677
II 2 Bénéficiaires de rentes		31.12.2016	31.12.2015
		Collectives	Collectives
Retraités		472	434
Invalides		223	213
Veuves et veufs		113	104
Enfants et orphelins		130	131
Total		938	882
Etat au 1er janvier		882	847
Entrées		111	87
Sorties		(55)	(52)
Etat au 31 décembre		938	882

III Nature de l'application du but

III 1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- Miner : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- Flexi-Riner : Ce plan permet de garantir des prestations risques en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déplafonnement des salaires assurés.
- Flexi-Super : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- Flexi-Liner : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachats de prestations
- les revenus de la fortune.

III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En 2016, le Conseil d'administration a décidé une attribution aux excédents aux assurés actifs correspondant à 0.25% de l'avoir de vieillesse au 31.12.2015. D'autre part, l'adaptation des rentes à l'évolution des prix a été effectuée selon les minimaux décidés par le Conseil fédéral.

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.

IV 2 Principes comptables et d'évaluation
Portefeuille de titres

L'ensemble du portefeuille de titres (y compris les instruments financiers dérivés) est évalué à la valeur du marché.

Participations, prêts divers et créances hypothécaires

Les prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Il en va de même pour la participation dans la coopérative "EPONA" (les sociétaires n'ayant droit qu'au remboursement de la valeur nominale de leur part).

Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur vénale, déterminée sur la base de l'expertise d'un architecte.

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base de l'étude ALM de Retraites Populaires présentée au Conseil d'administration de la CCAP le 22 février 2016. La réserve de fluctuation de valeur est calculée à raison de 15% du total des engagements avant attribution du bénéfice à la provision pour participation aux excédents de la Caisse.

IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

V 1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu un contrat de réassurance avec PK Rück dès le 1er janvier 2015 pour couvrir les risques invalidité et décès.

V 2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	16,085,241.00	14,267,434.00
Total des actifs provenant de contrats d'assurance	16,085,241.00	14,267,434.00

Les avoirs chez les réassureurs ressortent du document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2016", établi par le service actuariel de la CCAP et validé par l'expert.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées aux réassureurs et à la réserve risque déposée auprès de PK Rück.

V3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	396,923,178.00	368,425,899.00
Bonifications de l'exercice	31,320,949.22	29,946,567.00
Primes uniques et rachats	1,742,363.70	3,013,562.75
Apports de libre-passage	46,407,560.45	35,629,873.43
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	209,309.35	295,504.15
Prestations à la retraite (capital et rente)	(19,725,892.45)	(11,806,478.55)
Diminution due aux décès et invalidité	(1,081,502.19)	(724,480.48)
Prestations de libre-passage	(30,664,652.00)	(31,328,828.10)
Prestations de résiliation de contrat	(7,822,102.75)	(1,350,906.70)
Versements pour l'EPL / divorce	(2,605,725.33)	(1,884,759.50)
Rémunération des capitaux de prévoyance	5,118,411.00	6,707,225.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	419,821,897.00	396,923,178.00

V4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	251,715,180.60	240,529,579.87
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.25%	1.75%

V5 Information sur la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs

A titre informatif, ci-après la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs par plan de prévoyance. Les plans ont été regroupés en fonction des critères décrits au point III 1 ci-dessus.

Assurances collectives par type de plan	31.12.2016	31.12.2015
Miner	64,405,843.99	66,590,715.85
Flexi-Riner	153,543,389.44	139,721,049.92
Flexi-Super	69,493,442.34	67,312,271.69
Flexi-Liner	57,896,142.13	55,959,920.61
Assurés invalides	23,268,865.00	22,796,190.00
Libre passage	49,841,508.64	43,277,084.49
Pont-AVS	44,925.00	58,638.00
Ass Funéraires	1,327,780.46	1,207,307.44
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	419,821,897.00	396,923,178.00

V6 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	117,142,262.00	112,871,835.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	16,406,600.00	4,270,427.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	133,548,862.00	117,142,262.00
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre	938	882

V 7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 107.32 % à fin 2016.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

V 8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté, pour les assurés actifs, un tarif propre issu des bases techniques KL 1995 à 3.5%, avec des adaptations de la prime invalidité et de la prime décès.

Les engagements de prévoyance des rentiers sont calculés, dès le 31.12.2016, avec les bases techniques LPP 2010 (v2013) à 2.25%. (2015 : LPP 2010 (v2013) à 2.75%)

V 9 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Mouvement des provisions techniques durant l'exercice

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	17,280,567.00	17,621,000.00
Dissolution de l'exercice	(1,046,300.00)	(340,433.00)
Total des provisions techniques	16,234,267.00	17,280,567.00

Composition des provisions techniques

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision pour fluctuation des risques	4,261,604.00	3,968,383.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	5,391,193.00	5,247,931.00
Provision de longévité	3,581,470.00	2,614,253.00
Provision pour changement taux technique	3,000,000.00	5,450,000.00
Total des provisions techniques	16,234,267.00	17,280,567.00

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour fluctuation des risques est destinée à couvrir les risques invalidité et décès à charge de la CCAP et à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante. Elle remplace la provision pour invalidité et la provision pour décès qui étaient comptabilisées séparément jusqu'au 31.12.2015.

Au 1er janvier 2015, la CCAP a opté pour une nouvelle solution de réassurance (réassurance complète des risques) auprès de PK Rück. Une réserve de risques a été constituée auprès de ce réassureur ; elle est alimentée par les primes et débitée des sinistres.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Dès 2012, elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour changement de taux technique est destinée à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à l'abaissement du taux technique. L'objectif relatif de cette provision correspond à 2.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour une diminution envisagée du taux d'intérêt technique de 0.25 point.

V 10 Modification des bases et hypothèses techniques

Au 31 décembre 2016, la Caisse a abaissé son taux technique de 2.75% à 2.25% pour les rentiers en assurances collectives, conformément aux recommandations de l'expert.

Le coût induit par ce changement est principalement financé par la provision pour changement du taux technique constituée les années précédentes.

Au 31 décembre 2016, la provision de longévité a été recalculée en prévision des adaptations futures, conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

La provision pour changement du taux technique a été reconstituée à hauteur de 3 millions afin de faire face à une nouvelle baisse du taux technique à court terme.

L'impact du changement de bases techniques au 31.12.2016 est récapitulé ci-après :

	Variation	LPP 2010 2.25%	LPP 2010 2.75%
Capitaux de prévoyance pour les rentiers	5,930,868.00	133,548,862.00	127,617,994.00
Part des capitaux de prévoyance à charge des réassureurs	(350,702.00)	(11,667,042.00)	(11,316,340.00)
Provision de longévité	165,087.00	3,581,470.00	3,416,383.00
Impact du changement de bases techniques	5,745,253.00	125,463,290.00	119,718,037.00

V 11 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,957,186.86	1,458,146.51
Apports des affiliés	490,210.45	660,000.00
Prélèvements durant l'exercice	(524,311.05)	(171,398.00)
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	3,874.70	10,438.35
Solde au 31 décembre	1,926,960.96	1,957,186.86

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 0.25% en 2016 (2015 : 0.75%).

V 12 Explications des passifs résultant de contrats d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	5,604,901.67	6,190,236.49
Provision pour participations créditées aux assurés	4,539,331.45	4,339,010.05
Total des provisions résultant de contrats d'assurance	10,144,233.12	10,529,246.54

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéfices qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

Pour l'année 2016, en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle, une attribution à la provision de répartition des excédents aux assurés a été effectuée pour un montant de CHF 157'635.73 (2015: CHF 0)

	31.12.2016	31.12.2015
<i>Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés</i>	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	6,190,236.49	8,331,841.54
Transfert à la provision pour participations créditées aux assurés	(742,970.55)	(2,141,605.05)
Attribution de l'année à la provision	157,635.73	0.00
Solde au 31 décembre	5,604,901.67	6,190,236.49

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéfices encaissés par la CCAP.

	31.12.2016	31.12.2015
<i>Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés</i>	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	4,339,010.05	2,395,208.45
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	742,970.55	2,141,605.05
Répartitions payées aux assurés sortis	(542,649.15)	(197,803.45)
Solde au 31 décembre	4,539,331.45	4,339,010.05

V 13 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

a) Pour les assurances Collectives uniquement :	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Total de l'actif	645,951,492.91	612,814,057.03
Engagements	(8,088,452.31)	(5,408,772.66)
Compte de régularisation passif	(10,278,622.74)	(19,093,178.58)
Réserve de contribution des employeurs	(1,926,960.96)	(1,957,186.86)
Provisions non techniques	(938,823.41)	(929,012.60)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	624,718,633.49	585,425,906.33
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	579,749,259.12	541,875,253.54
Degré de couverture "2ème pilier"	107.76%	108.04%

b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :	31.12.2016	31.12.2015
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Total de l'actif	896,940,958.91	846,265,977.21
Engagements	(9,992,240.45)	(6,866,632.92)
Compte de régularisation passif	(18,929,249.14)	(28,277,873.12)
Réserve de contribution des employeurs	(1,926,960.96)	(1,957,186.86)
Provisions non techniques	(1,720,905.10)	(1,683,851.61)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	864,371,603.26	807,480,432.70
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	805,396,909.55	750,412,813.77
Degré de couverture "consolidé"	107.32%	107.60%

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
VI 1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaire en placements, règlement de placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2015, qui a été modifié selon la réforme structurelle. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle, de la Commission de placements et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

Mandataire	Activité	Type d'agrément
Banque Pictet & Cie à Genève Retraites Populaires à Lausanne	dépositaire des titres gestionnaire des titres	FINMA -

VI 2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

VI 3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs a été défini sur la base de l'étude ALM de Retraites Populaires présentée au Conseil d'administration de la CCAP le 22 février 2016. Pour 2016, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a été calculée à raison de 15% du total des engagements avant attribution du bénéfice à la provision pour participation aux excédents, soit CHF 805'239'273.82.

	31.12.2016 Collectives	31.12.2016 Consolidé CHF	31.12.2015 Consolidé CHF
Solde au 1er janvier réserve de fluctuation de valeurs (Dissolution)/Constitution selon compte d'exploitation	43,550,652.79 1,418,721.58	57,067,618.93 1,907,074.67	65,148,930.94 (8,081,312.01)
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	44,969,374.37	58,974,693.60	57,067,618.93
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	86,938,785.00	120,785,891.00	112,562,000.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	(41,969,410.63)	(61,811,197.40)	(55,494,381.07)
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible	51.7%	48.8%	50.7%

VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public

	31.12.2016 Collectives CHF	31.12.2016 Consolidé CHF	31.12.2015 Consolidé CHF
Prêts directs	13,567,777.60	18,850,000.00	18,604,825.00
Solde au 31 décembre	13,567,777.60	18,850,000.00	18,604,825.00

En 2016, la CCAP a accordé trois nouveaux prêts directs pour un montant de CHF 1'020'000.

VI 5 Explication des participations et prêts divers	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	359,888.00	500,000.00	500,000.00
Prêts sur polices	0.00	403,448.00	187,257.00
Solde au 31 décembre	359,888.00	903,448.00	687,257.00

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. La participation Epona est répartie proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500'000.00, équivalente à 16.6% du capital d'EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 3.0% (2015 à 3.5%) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat de prêt.

VI 6 Explication des créances hypothécaires	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	48,995,584.23	68,070,600.06	67,576,374.76
Débiteurs hypothécaires	24,864.88	34,545.30	30,385.60
Solde au 31 décembre	49,020,449.11	68,105,145.36	67,606,760.36

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Nombre de prêts accordés au 31 décembre	165	160
Taux d'intérêt variable applicable au 31 décembre	2.50%	2.50%

Les nouveaux prêts hypothécaires sont essentiellement accordés sur la base d'un taux fixe revu chaque mois.

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est couvert par la provision pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.

VI 7 Indications sur les immeubles

	31.12.2016	31.12.2015
	Consolidé	Consolidé
	28	25
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre		
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	9,838,709.80	9,554,100.55
Valeur comptable (<i>y compris panneaux photovoltaïques</i>)	176,207,268.40	160,873,385.00
Valeur d'acquisition (<i>y compris panneaux photovoltaïques</i>)	146,589,268.00	131,016,778.00
Valeur d'assurance incendie	197,214,901.06	183,246,450.23
Valeur cadastrale	110,494,000.00	106,095,000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à Fidimmobil SA.

En 2016, la CCAP a procédé à la réévaluation de 7 immeubles sur les 28 que compte son parc immobilier. Le parc immobilier dans son entier a été réévalué entre 2014 et 2016.

Une moins-value nette de CHF 157'490.00 a été comptabilisée dans les états financiers 2016 (plus-value de CHF 1'825'000 en 2015).

VI 8 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2016 Collectives	Répartition	Allocation stratégique	Marges tactiques	Limite selon OPP2	31.12.2016 Consolidé	
Liquidités en CHF	47,011,596.18	7.5%				65,314,203.56	7.5%
Fonds de placements marché monétaire	575,335.33	0.1%	2.0%	1 - 6%	100%	799,325.52	0.1%
Créances libellées en un montant fixe	175,911,540.45	28.0%	30.0%			244,397,618.77	28.0%
- FP obligations suisses	54,062,635.21	8.5%	13.0%	10 - 16%		75,110,361.01	8.5%
- Prêts à des corporations de droit public	13,567,777.60	2.2%			100%	18,850,000.00	2.2%
- Fonds de placements obligations convertibles	19,200,372.71	3.1%	4.0%	2 - 6%		26,675,483.36	3.1%
- FP obligations étrangères	89,080,754.93	14.2%	13.0%	10 - 16%		123,761,774.40	14.2%
Fonds de placements actions	150,636,650.12	23.9%	22.0%			209,282,679.78	23.9%
- FP actions suisses	66,522,173.61	10.6%	10.0%	6 - 14%	50%	92,420,660.88	10.6%
- FP actions étrangères	84,114,476.52	13.3%	12.0%	7 - 17%		116,862,018.90	13.3%
Fonds de placements immobiliers	29,605,810.30	4.6%	4.5%			41,131,977.59	4.6%
- FP immobilier	17,933,446.69	2.7%	2.5%	0 - 4%		24,915,316.28	2.7%
- FP immobilier étranger	11,672,363.61	1.9%	2.0%	+/- 2%	30%	16,216,661.31	1.9%
Immeubles	126,829,762.82	20.2%	22.0%	+/- 3%		176,207,268.40	20.2%
Créances hypothécaires	49,020,449.11	7.8%	9.0%	+/- 2%	50%	68,105,145.36	7.8%
Placements alternatifs	43,971,880.03	7.0%	10.5%			61,494,509.71	7.0%
- Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	29,207,859.75	4.6%	5.0%	+/- 2%		40,579,096.48	4.6%
- Fonds de placements privés	12,668,665.26	2.0%	3.5%	+/- 2%	15%	17,600,844.23	2.0%
- Participations et prêts divers	359,888.00	0.1%				903,448.00	0.1%
- Fonds de placements infrastructure	1,735,467.03	0.3%	2.0%	+/- 2%		2,411,121.00	0.3%
Instruments financiers dérivés	5,487,755.11	0.9%				7,624,254.09	0.9%
Total des placements	629,050,779.45	100%				874,356,982.78	100.0%

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Catégories de placements	31.12.2015 Collectives	Répartition	Allocation stratégique	Marges tactiques	Limite selon OPP2	31.12.2015 Consolidé	
Liquidités en CHF	35,640,829.52	6.0%				49,356,988.58	6.0%
Fonds de placements marché monétaire	584,573.02	0.1%	2.0%	1 - 6%	100%	809,542.44	0.1%
Créances libellées en un montant fixe	164,833,373.65	27.7%	30.0%			228,268,506.91	27.7%
- FP obligations suisses	45,089,681.95	7.6%				62,442,175.08	7.6%
- Prêts à des corporations de droit public	13,434,599.95	2.3%	13.0%	10 - 16%		18,604,825.00	2.3%
- Fonds de placements obligations convertibles	19,257,418.76	3.2%	4.0%	2 - 6%	100%	26,668,520.64	3.2%
- FP obligations étrangères	87,051,672.99	14.6%	13.0%	10 - 16%		120,552,986.19	14.6%
Fonds de placements actions	174,457,494.78	29.2%	28.0%			241,596,413.22	29.2%
- FP actions suisses	94,102,616.27	15.8%	10.0%	6 - 14%		130,317,442.62	15.8%
- FP actions étrangères	80,354,878.51	13.4%	12.0%	7 - 17%	50%	111,278,970.60	13.4%
Fonds de placements immobiliers	23,447,561.98	3.9%	4.5%			32,471,215.30	3.9%
- FP immobilier	13,352,961.31	2.2%	2.5%	0 - 4%		18,491,768.23	2.2%
- FP immobilier étranger	10,094,600.67	1.7%	2.0%	+/- 2%	30%	13,979,447.07	1.7%
Immeubles	116,167,153.93	19.5%	22.0%	+/- 3%		160,873,385.00	19.5%
Créances hypothécaires	48,819,044.48	8.2%	9.0%	+/- 2%	50%	67,606,760.36	8.2%
Placements alternatifs	27,617,044.39	4.6%	3.5%			38,432,554.96	4.6%
- Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	14,555,234.05	2.4%	5.0%	+/- 2%		20,156,728.40	2.4%
- Fonds de placements privés	12,700,758.84	2.1%				17,588,569.56	2.1%
- Participations et prêts divers	361,051.50	0.1%	3.5%	+/- 2%	15%	687,257.00	0.1%
Instruments financiers dérivés	4,906,095.79	0.8%				6,794,177.27	0.8%
Total des placements	596,473,171.54	100.0%				826,209,544.04	100.0%

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Les limites de placement selon l'OPP2 sont respectées durant tout l'exercice 2016.

Les limites réglementaires selon l'allocation stratégique et marges tactiques sont dépassées pour les liquidités (liquidités 1 à 6%).

Cette situation s'explique par le fait que le Conseil d'administration a décidé de réduire la part actions sur l'exercice 2016, cette part n'a été réinvestie que partiellement dans d'autres catégories de placement. De plus, il a prévu l'acquisition d'un parc immobilier à la Chaux-de-Fonds et des liquidités ont été gardées à cet effet.

Les droits de vote pour notre portefeuille en actions suisses sont exercés avec l'appui d'Ethos, la CCAP est membre de l'Engagement Pool. Celui-ci a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Le rapport sur les votes est disponible sur le site internet www.ethosfund.ch.

VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2016, la Caisse possède des instruments financiers dérivés sur devises (contrats de change à terme, swaps et options), valorisés au bilan à leur valeur de marché.

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

<u>Véhicules de placements</u>	<u>Type d'instrument</u>	Valeur nette en CHF au 31.12.2016	Valeur nette en CHF au 31.12.2015
<i>Gestion de la couverture de change:</i>			
	Opérations à terme sur devises	-856,736.84	-2,686,276.82
	Options	38,166.16	44,689.71
<i>Gestion de la couverture actions:</i>			
	Actions suisses	2,965,629.67	3,864,436.83
	Actions étrangères	<u>5,807,458.31</u>	<u>5,784,416.30</u>
		7,954,517.30	7,007,266.02

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

L'écart entre la valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2016 et la valeur des instruments financiers dérivés au bilan est de CHF 330'263.21 (2015 : CHF 213'088.75) correspond aux frais de gestion courus au 31 décembre, lesquels ont été comptabilisés aux comptes d'exploitation et en diminution de la valeur des instruments financiers dérivés au bilan.

VI 10 Engagement de capital ouverts (p. ex. placements en private equity)

Néant

VI 11 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2016.

VI 12 Explication du résultat net des placements	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts	(16,489.46)	(22,909.15)	(4,712.26)
Résultat net sur liquidités	(16,489.46)	(22,909.15)	(4,712.26)
Revenus	4,205.80	5,843.20	5,159.80
Plus-values / (Moins-values) non réalisées	(7,353.89)	(10,216.92)	(9,930.48)
Résultat brut sur fonds de placements marché monétaire	(3,148.10)	(4,373.72)	(4,770.68)
Frais d'administration et de gestion	(2,615.67)	(3,634.00)	(1,615.00)
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	(5,763.76)	(8,007.72)	(6,385.68)
Revenus	2,153,906.25	2,992,467.45	2,948,825.70
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(8,620.29)	(11,976.35)	(167,770.51)
(Pertes) / Gains de change, nets	1,478,976.36	2,054,773.10	1,435,851.41
Plus-values / (Moins-values), nettes	(323,701.80)	(449,725.75)	(7,485,138.81)
Résultat brut sur obligations	3,300,560.52	4,585,538.45	(3,268,232.21)
Frais d'administration et de gestion	(491,220.49)	(682,463.00)	(666,095.00)
Résultat net sur obligations	2,809,340.04	3,903,075.45	(3,934,327.21)
Revenus	352,685.99	489,994.10	430,417.10
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	352,685.99	489,994.10	430,417.10
Revenus	104,968.53	145,835.00	281,915.70
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	0.00	0.00	(11,986.89)
(Pertes) / Gains de change, nets	392,484.03	545,286.35	1,251,166.65
Plus-values / (Moins-values), nettes	(386,272.24)	(536,656.18)	(516,939.74)
Résultat brut sur fonds de placements obligations convertibles	111,180.32	154,465.17	1,004,155.72
Frais d'administration et de gestion	(104,968.53)	(145,835.00)	(152,411.00)
Résultat net sur fonds de placements obligations convertibles	6,211.79	8,630.17	851,744.72
Revenus	2,749,698.32	3,820,213.95	3,441,176.50
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(58,146.82)	(80,784.60)	(37,931.59)
(Pertes) / Gains de change, nets	4,663,143.29	6,478,603.47	10,136,808.54
Plus-values / (Moins-values), nettes	(286,072.45)	(397,446.50)	(8,657,237.24)
Résultat brut sur actions	7,068,622.34	9,820,586.32	4,882,816.21
Frais d'administration et de gestion	(548,668.69)	(762,277.00)	(859,021.00)
Résultat net sur actions	6,519,953.65	9,058,309.32	4,023,795.21
Revenus	897,883.46	1,247,448.45	1,284,036.76
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(5,991.80)	(8,324.53)	(20,566.79)
(Pertes) / Gains de change, nets	207,391.04	288,132.75	434,012.34
Plus-values / (Moins-values), nettes	1,226,426.64	1,703,900.43	1,095,632.09
Résultat brut sur fonds de placement immobiliers	2,325,709.33	3,231,157.10	2,793,114.40
Frais d'administration et de gestion	(609,169.46)	(846,332.00)	(699,604.00)
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	1,716,539.87	2,384,825.10	2,093,510.40

Loyers bruts	7,081,667.19	9,838,709.80	9,554,100.55
Frais d'entretien	(1,177,766.84)	(1,636,296.35)	(2,118,349.65)
Charges d'exploitation (y.c. frais gérance)	(839,565.48)	(1,166,426.05)	(1,140,462.78)
Revenus nets sur immeubles	5,064,334.87	7,035,987.40	6,295,288.12
Corrections de valeurs, nettes	(113,357.52)	(157,490.00)	1,825,000.00
Résultat net sur immeubles	4,950,977.34	6,878,497.40	8,120,288.12
Revenus	1,053,571.47	1,463,749.10	1,297,322.85
Résultat net sur créances hypothécaires	1,053,571.47	1,463,749.10	1,297,322.85
Revenus	972,739.12	1,351,447.00	649,639.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(14,351.98)	(19,939.51)	(11,973.61)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	344,390.26	478,468.66	(749,426.13)
Résultat brut sur fonds de placements alternatifs	1,302,777.39	1,809,976.15	(111,760.74)
Frais d'administration et de gestion	(972,739.12)	(1,351,447.00)	(649,639.00)
Résultat net sur fonds de placements alternatifs	330,038.28	458,529.15	(761,399.74)
Revenus	706,369.86	981,374.57	983,666.70
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(3,126.11)	(4,343.17)	(2,411.77)
(Pertes) / Gains de change, nets	73,246.72	101,763.21	79,334.89
Plus-values / (Moins-values), nettes	871,783.20	1,211,186.82	1,071,215.96
Résultat brut sur fonds de placements privés	1,648,273.67	2,289,981.43	2,131,805.78
Frais d'administration et de gestion	(682,231.04)	(947,838.00)	(950,490.00)
Résultat net sur fonds de placements privés	966,042.63	1,342,143.43	1,181,315.78
Revenus	7,197.76	20,509.50	30,566.10
Résultat net sur participations et prêts divers	7,197.76	20,509.50	30,566.10
Revenus	36,079.49	50,126.00	0.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(158.16)	(219.74)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	22,779.74	31,648.37	0.00
Résultat brut sur fonds de placements infrastructure	58,701.07	81,554.63	0.00
Frais d'administration et de gestion	(36,079.49)	(50,126.00)	0.00
Résultat net sur fonds de placements infrastructure	22,621.57	31,428.63	0.00
Revenus	0.00	0.00	0.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(94,506.35)	(131,299.67)	(127,763.42)
(Pertes) / Gains de change, nets	(1,059,572.58)	(1,472,086.56)	(1,220,087.47)
Plus-values / (Moins-values), nettes	(2,439,596.50)	(3,389,382.95)	(3,285,751.17)
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(3,593,675.43)	(4,992,769.18)	(4,633,602.06)
Frais gestion de la fortune (mandat RP)	(537,785.21)	(747,156.35)	(813,655.20)
Résultat net des placements	14,581,466.54	20,268,848.95	7,874,878.13

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs.

Les plus-values / (moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de boucllement.

Les frais d'administration et de gestion, comprennent les droits de garde, frais de courtage (hors courtage lié à la rémunération des courtiers) et d'achats pour les titres.

Les frais de gestion de la fortune sont calculés selon les TER connus et répartis dans chaque catégorie.

VI 13 Performance moyenne des placements	31.12.2016	31.12.2015
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	826,209,544.04	774,947,918.08
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	874,356,982.78	826,209,544.04
Moyenne de l'état des actifs	850,283,263.41	800,578,731.06
Résultat net des placements	20,268,848.95	7,874,878.13
Performance moyenne des placements	2.4%	1.0%

VI 14 Explication des frais de gestion de la fortune	31.12.2016	31.12.2015
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Placements		
Total placements	874,356,982.78	826,209,544.04
dont:		
Placement transparents	874,356,982.78	826,209,544.04
Placement non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2	0.00	0.00
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents)	100%	100%

Etant donné le taux de transparence consolidé, la Caisse a renoncé à présenter cette information pour l'activité collective.

Frais de gestion de fortune	31.12.2016	31.12.2015
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Frais de gestion comptabilisés directement	747,156.14	813,655.01
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	4,789,952.00	3,978,875.00
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	5,537,108.14	4,792,530.01
Frais de gérance Fidimmobil (compris dans les charges d'exploitation du résultat sur immeubles)	372,241.50	398,050.25
Frais de gestion de fortune totale	5,909,349.64	5,190,580.26
Moyenne des placements	850,283,263.41	800,578,731.06
Frais de gestion en % de la moyenne des placements	0.69%	0.65%

VI 15 Explications des placements chez les employeurs et des réserves de contributions des employeurs

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 11 ci-dessus.

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	2,925,555.30	3,474,339.80	3,635,548.06
Impôt anticipé à récupérer	5,243.78	7,285.30	10,273.63
Compte de gérance envers Fidimmobil	86,490.85	120,163.57	230,161.10
Compte courant envers sociétés de réassurance	2,273,707.28	2,500,906.01	1,577,653.96
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	68,340.86	94,947.40	63,576.27
Divers	41,094.93	57,094.05	33,085.15
	5,400,433.00	6,254,736.13	5,550,298.17

Les comptes débiteurs primes périodiques et compte courant envers des sociétés de réassurance ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prestations d'assurances transitoires	2,399,552.14	10,477,961.94	18,682,731.97
Primes périodiques encaissées d'avance	6,609,618.45	6,609,618.45	7,249,469.90
Charges liées aux immeubles	413,056.88	573,868.65	628,967.20
Subsides à répartir	221,783.15	221,783.15	227,780.90
Commissions à payer et créanciers autres	565,990.15	935,276.05	981,876.90
Divers	68,621.97	110,740.90	507,046.25
	10,278,622.74	18,929,249.14	28,277,873.12

Les primes, subsides, commissions et créanciers, et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective / individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.

VII 4 Explication des autres dettes	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	400,730.16	556,742.87	325,224.67
Dépôts de primes	0.00	1,083,491.63	1,080,490.80
Fortune libre des entreprises	819,191.30	819,191.30	821,890.60
Dépôts retraites à la carte	0.00	515,101.00	244,063.00
Divers	0.00	6,095.80	2,095.80
	1,219,921.46	2,980,622.60	2,473,764.87

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Les acomptes sont rémunérés au taux de 0.00% (2015: 0.25%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 0.25% (2015: 0.75%). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

VII 5 Explication des provisions non techniques	31.12.2016	31.12.2015
<i>Mouvement des provisions non techniques durant l'exercice</i>	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1,683,851.61	1,594,372.44
Utilisation de la provision pour pertes sur débiteurs	(18,618.76)	(23,884.04)
Variation du fonds solidarité 3ème pilier	2,948.00	16,431.30
Constitution nette des provisions sur l'exercice	52,724.25	96,931.91
Solde des provisions non techniques au 31 décembre	1,720,905.10	1,683,851.61

<i>Composition des provisions non techniques</i>	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	938,823.41	1,304,327.20	1,227,825.06
Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier	0.00	0.00	42,396.65
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	416,577.90	413,629.90
Total des provisions non techniques au 31 décembre	938,823.41	1,720,905.10	1,683,851.61

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP. Le Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier a été dissout et versé à la provision pour pertes sur débiteurs. Le Fonds de solidarité 3e pilier a été réparti sur une base effective.

VII 6 Explication des autres produits	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur comptes de primes	279,438.13	279,438.13	341,337.70
Intérêts sur primes uniques	21,807.30	21,807.30	4,059.97
Autres produits divers	28,858.86	37,011.25	44,264.85
	330,104.29	338,256.68	389,662.52



VII 7 Explication des autres frais	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(93,131.92)	(93,131.92)	(99,076.40)
Intérêts sur comptes de primes	(24,113.68)	(24,113.68)	(36,584.00)
Intérêts sur comptes de fortune libre	(2,042.90)	(2,042.90)	(6,118.35)
Autres charges diverses	(508.30)	(33,648.30)	(11,524.70)
	(119,796.80)	(152,936.80)	(153,303.45)

VII 8 Explication des parts aux bénéfices des assurances
Néant

VIII Demandes de l'Autorité de surveillance

Le règlement de liquidation partielle fait l'objet de remarques de l'AS-SO qui sont en cours de discussion avec la CCAP.

Par courrier du 2 mars 2016, l'AS-SO a demandé à la CCAP de revoir la structure et l'organisation de la Caisse dans le cadre du 2ème pilier. La CCAP a entamé les démarches pour la création d'une Fondation de prévoyance, entièrement réassurée et gérée par la CCAP au 1er janvier 2018.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)
Néant.

IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs
Néant.

IX 3 Liquidations partielles
Néant.

IX 4 Separate Accounts
Néant.

IX 5 Mise en gage d'actifs
Néant.

IX 6 Responsabilité solidaire et cautionnements
Néant.

IX 7 Procédures juridiques en cours
Néant.

IX 8 Opérations particulières et transactions sur la fortune
Néant.

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Le règlement d'exécution de la loi sur la Caisse cantonale d'assurance (RCCAP) est modifié au 1er juillet 2017 par arrêté du Conseil d'Etat publié dans la Feuille Officielle n°6 du 10 février 2017. Ces modifications peuvent également être consultées sur notre site internet www.ccap.ch.

CAISSE CANTONALE
D'ASSURANCE
POPULAIRE

RUE DE LA BALANCE 4
2001 NEUCHÂTEL
SUISSE

032 727 37 77
CCAP@CCAP.CH
WWW.CCAP.CH

